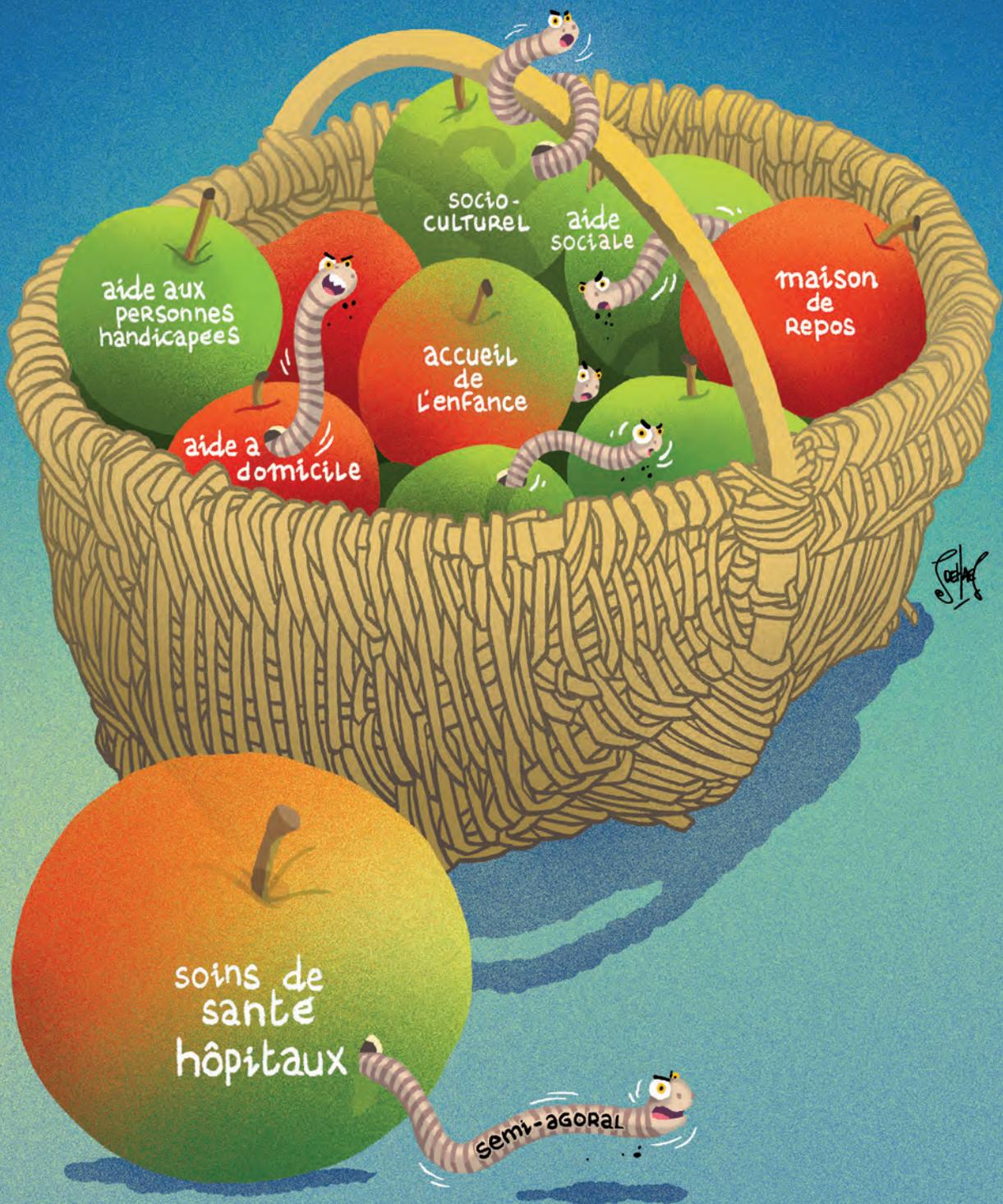


LES CONTRATS ASSOCIATIFS

NON

À LA

DÉPROFESSIONNALISATION



POUR QUI Les travailleurs à temps plein (ou minimum 4/5 temps), les indépendants à titre principal, les fonctionnaires, les pensionnés, les jeunes en service civil.

QUEL TRAVAIL Des activités pour une Association ou un service public sans but lucratif

(Ex : club sportif, centre culturel...)

Les services occasionnels entre citoyens

Du travail d'économie collaborative sur des plateformes agréées

ASPECT FINANCIER Maximum : 500 € nets /mois (sans cotisations sociales ni impôts)

EFFETS NEGATIFS

Au niveau des travailleurs :

- La création de sous-statuts sans aucune protection sociale des travailleurs.
- L'établissement de contrats sans aucune protection en matière de continuité ou de conditions de travail.
- Les prestations auront une ampleur variable sans aucune contrepartie : annulation pure et simple ou heures supplémentaires.
- Ce pourraient être des périodes d'essai déguisées.
- Certaines professions pourraient être exercées illégalement c'est-à-dire sans avoir les compétences ou les titres requis ...

Au niveau des services :

- La liste des activités possibles des contrats associatifs reprend quasi tous les secteurs du non marchand : aide aux personnes, santé, accueil de l'enfance, sport, culture...
- Malgré des règles déontologiques et des qualifications dans certains secteurs, n'importe quelle personne pourrait accepter un contrat associatif.
- Ces contrats vont dé-professionnaliser le secteur alors que depuis des années, un combat est mené pour la reconnaissance professionnelle des métiers du non marchand.
- La qualité des services va diminuer.

Au niveau de l'emploi :

- Les petits boulots complémentaires vont remplacer les emplois structurels difficilement créés et enrayer l'évolution de l'emploi dans le non marchand. Le mauvais emploi chasse le bon !
- Les temps partiels ne sauront pas compléter leur temps de travail, les employeurs préférant les contrats associatifs.
- Le statut actuel du volontariat est lui aussi mis largement en danger par cette nouvelle contractualisation

Au niveau de la protection sociale et des services publics et non marchands :

- La création de ces mini-jobs fragilise encore un peu plus la sécurité sociale mais aussi le financement des services publics et non marchands. Tout ce qui n'est pas financé devra être payé par l'utilisateur !

